



Disponibilité sans invitation au reclassement

Par **Ben**, le **14/07/2010** à **17:05**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est envisageable de solliciter le tribunal administratif pour excès de pouvoir quand votre employeur vous place en disponibilité d'office pour raison de santé sans vous inviter préalablement à présenter une demande de reclassement comme le prévoit l'article 82 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Merci pour vos réponses précieuses.